VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conseil municipal du 12 novembre 2026

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2312-1 et suivants), le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une étape essentielle dans le cycle annuel de préparation et de vote du budget communal. Il informe sur la situation et les perspectives financières de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, en lien avec les enjeux locaux et nationaux.

Ce rapport, qui permet au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires (DOB), présente :

- Le contexte économique et financier global
- Les grandes lignes des orientations budgétaires
- Les hypothèses retenues pour préparer le projet de budget, détaillant notamment les grandes variables budgétaires influant sur l'équilibre financier communal.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que préciser notamment l'évolution et l'exécution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre au Conseil Municipal d'examiner les orientations politiques, et doit être aussi l'occasion d'informer les élus quant à l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Table des matières

I - Le contexte du budget 2026.....5
I.1 Le contexte national et international.....5
I.2 Les orientations budgétaires de l'État en matière de finances des collectivités publiques locales..... 7
1- Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » :.....8
2- FCTVA : fin de la part fonctionnement.....8
3- La baisse des concours financiers de l'État.....8
3.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF).....8
3.2 Les autres dotations.....9
3.3 Les dotations d'investissement.....9
3.4 Les autres mesures : les cotisations CNRACL.....10
II - Les orientations politiques et budgétaires de la Ville.....10
II.1- Un budget qui protège pour une ville qui prend soin.....12
II.2- Un budget qui prépare l'avenir de la commune.....19
II.3- Un budget qui conforte nos fondamentaux.....20
III - Les équilibres budgétaires et financiers.....21
III.1 Section de fonctionnement.....21
III.1.1 Évolution des dépenses.....21
III.1.2 Évolution des recettes.....23
III.2 Section d'investissement.....26
III.2.1 Estimation des dépenses.....26
III.2.2 Estimation des recettes.....28
IV. LES ANNEXES.....30

Le Budget Primitif 2026 sera le dernier budget de la mandature.

Il tiendra compte, bien entendu, des échéances électorales de mars 2026.

Il portera surtout la charge du contexte national inédit, notamment de la crise politique majeure dans laquelle le pays reste enfermé. Crise qui entraîne de graves incertitudes sur les orientations budgétaires des collectivités locales dans les années à venir.

Depuis le début de la mandature 2020-2026, la Ville porte une stratégie financière responsable. Avec plus de 50 Millions d'euros d'investissements réalisés conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement présenté en 2021 (PPI), la stabilité des taux d'imposition et la maîtrise de sa dette (capacité de désendettement cible de 8 ans à horizon 2026), la municipalité a tenu ses engagements financiers avec anticipation et prudence. Plus encore, elle a préservé et étendu quand cela était nécessaire, les services publics communaux avec, par exemple, le développement de la Police Municipale ou le Centre Communal de Santé.

Toutefois, les soubresauts nationaux pèsent durement sur nos finances locales. L'État, par des décisions de plus en plus intenses et brutales, rogne l'autonomie des communes et affaiblit fortement les marges de manœuvre locales.

En 2025, rappelons-le, c'était plus de **1 000 000 d'euros supplémentaires** qui avaient été ponctionnés sur le budget de la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour financer les décisions politiques nationales des gouvernements Barnier puis Bayrou. Toutes les communes de France étaient concernées, dans un effort inédit et exceptionnel.
Pour un résultat terriblement décevant puisque les finances de l'État se révèlent aujourd'hui dans une situation identique, sinon pire.
Pour 2026, l'impact sur les collectivités des mesures prévues au Projet de Loi de Finances (PLF 2026) sera donc triplé (passant de 2,2 Milliards à plus de 6 Milliards d'euros).

Ainsi, dans son article du 30 octobre 2025, l'association France Urbaine exprime ses plus vives inquiétudes : « *La discussion sur le projet de loi de finances n'a jusqu'ici pas permis d'atténuer le niveau des prélèvements programmés sur les collectivités territoriales. D'un volume jamais atteint jusqu'alors, la réduction des recettes et les charges nouvelles imposées dépassent les 6 milliards d'euros. En un seul exercice budgétaire, une telle contraction des ressources n'a absolument pas de précédent. Au-delà du rythme des mesures annoncées, ce sont leurs modalités de mise en œuvre et les dispositifs retenus qui suscitent l'opposition formelle de France urbaine, car l'investissement public et le développement industriel sont particulièrement ciblés.* »
https://franceurbaine.org/actualites/plf-2026-une-menace-inedite-sur-linvestissement/
30 octobre 2025

Pour Saint-Médard-en-Jalles, le PLF 2026 acte plusieurs mesures qui impacteront durement les finances de la ville :

- Le relèvement du taux des cotisations CNRACL (retraite) :	- 361 680€
- L'écrêtement de la DGF :	- 250 000€
- Le Dilico 2 (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) :	- 573 100€
Avec la « récupération » plus faible que prévue Dilico 1 :	+85 960€
- Le FCTVA en fonctionnement est supprimé :	- 20 000€
- Les autres dotations touchant la dotation de solidarité métropolitaine :	- 10 000 €
- La diminution de l'allocation compensatrice sur les locaux industriels	(en cours)

Ces décisions pèsent directement sur notre épargne brute et notre autonomie budgétaire.
Au total, les choix économiques et politiques que porte le projet de budget du gouvernement coûteraient aux Saint-Médardais plus de 1,2 Millions d'euros supplémentaires, qui se rajouteraient aux ponctions de l'an passé.

Face à ces mesures d'une brutalité et d'une ampleur inédites qui impacteront toutes les villes, nos réponses seront celles de l'anticipation, la transparence, la priorisation annuelle et la soutenabilité. Cette volonté d'anticipation et de prudence est la condition pour préserver nos capacités à agir.

Nous définirons, en 2026, **trois impératifs** :
1/ Achever les engagements utiles à la vie quotidienne des Saint-Médardaises et Saint-Médardais,
2/ Préserver le niveau de service public,
3/ Financer les études structurantes pour préparer les réalisations de demain, sans obérer l'équilibre financier.

Concrètement cela signifiera en 2026 :

- **Achever les engagements utiles à la vie quotidienne** : Maison de la Petite Enfance (livraison 2026, +43 places), transition écologique (LED, photovoltaïque, plan résilience canicule des écoles), requalification des espaces publics (Bourdieu, Sablons, Blaise-Pascal, Sources, Berlincan).
- **Service public renforcé** : centre de santé "Cynthia Fleury", dentaire et radiologie, Point Justice, actions du CCAS, égalité F/H, tranquillité publique (police municipale, vidéoprotection).
- **Études sur les projets d'avenir** : études pour la Médiathèque, l'extension du stade nautique, la cuisine centrale, les terrains de sport synthétiques.

Le présent document présentera successivement :
- le contexte national et international
- les orientations budgétaires et politiques pour 2026
- les équilibres budgétaires et financiers
- les annexes

I - Le contexte du budget 2026

I.1 Le contexte national et international

La situation économique en France reste morose :

La France dispose encore d'une croissance légèrement positive (+0,3%) mais souffre de son instabilité politique.
Les indicateurs restent défavorables : la consommation des ménages stagne (un repli de -0,3 % au premier trimestre suivi d'un modeste +0,1 % au second trimestre) et les investissements des entreprises reculent encore légèrement (-0,1%), comme au premier trimestre (-0,3%). La contribution du commerce extérieur reste elle aussi négative (-0,2%). Enfin, les nouveaux droits de douane sur les produits exportés vers les États-Unis inquiètent fortement les entreprises, avec l'ensemble des filières touchées, dont les agriculteurs.
Les opérateurs économiques sont donc évidement prudents et circonspects quant aux conséquences de la crise politique qui s'installe.

La hausse des défaillances d'entreprises qui reste significative
Les défaillances d'entreprises, au niveau régional comme au niveau national, restent en hausse. Selon l'étude du Groupe Banque Populaire, publiée le 23 septembre 2025, « *En 2025, le nombre de défaillances* [en France] *a continué de progresser et le seuil de 68 000 a été dépassé pour la première fois (à 68 400 en août en cumul sur 12 mois). L'année 2025 se caractérise également par une inflexion de leur volume. En effet, sur les 8 premiers mois de l'année, la hausse des défaillances a été ramenée à +3 % après des taux de croissance à deux chiffres au cours des deux années antérieures (+38 % en 2023 et +21 % en 2024).* »

Le taux de chômage qui pourrait se dégrader davantage l'an prochain
Le nombre de chômeurs inscrits à France Travail en catégorie A (sans aucune activité) a continué d'augmenter au 2e trimestre 2025, avec une hausse de +0,2 %.

Dans le contexte économique tendu, les principaux organismes économiques s'attendent à une remontée du taux de chômage d'ici à la fin de l'année, autour de 7,7 % soit en hausse de 0,4 point sur un an, selon l'Insee.

Lecture : Entre le troisième trimestre et le quatrième trimestre 2025, l'emploi salarié devrait diminuer de 34.000 personnes en moyenne, l'emploi total de 17.000. Le taux de chômage devrait augmenter de 0,1 point à 7,7%.

SOURCE : INSEE

Une inflation modérée en 2025

L'inflation en France a légèrement fléchi en août et est repassée sous la barre des 1% (IPC). Elle atteint 0,9 % selon l'Insee, retrouvant un niveau proche de celui du 1er trimestre 2025 (0,8%).

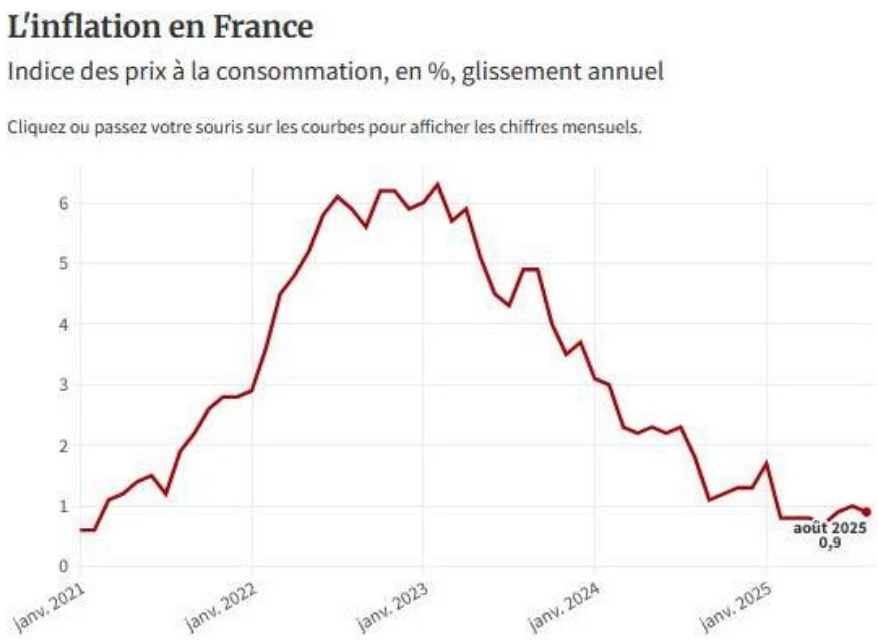

SOURCE : INSEE

En 2026, l'inflation devrait atteindre +1,3 % (PLF 2026).

Le déficit public

En 2024, le déficit public avait atteint 5,8 % du PIB. Le déficit public sera encore très élevé, estimé à 5,4 % du PIB en fin d'année 2025, selon les projections du gouvernement.
A ce titre, la France a vu sa note financière dégradée de AA- à A+ en septembre 2025 par l'agence Fitch, puis en octobre 2025 par Standard & Poor's. Ces décisions font craindre une hausse possible des taux d'intérêt à l'avenir.

Une dette publique record

La dette publique française a dépassé 114% du PIB à la fin du 1er semestre 2025, pour atteindre 3 345 milliards d'euros, contre 113,2 % fin 2024. Selon l'Insee, celle-ci pourrait encore s'accroître à 116,2 % du PIB à la fin de l'année 2025, puis jusqu'à un pic de 118,1 % du PIB fin 2027.
Ensuite, elle amorcerait un léger reflux en 2028 et 2029, selon les prévisions de Bercy envoyées au printemps par la France à l'Union européenne.

I.2 Les orientations budgétaires de l'État en matière de finances des collectivités publiques locales

Le Projet de loi de finances pour 2026 a été déposé le mardi 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi initial est discuté en ce moment.

Ce projet de Loi de finances n'accorde aucune visibilité à court, moyen et long terme avec une nouvelle mise sous tension attendue des finances locales. Dans ce contexte, les contours du PLF 2026 restent incertains ne permettant pas à la Ville de se projeter sereinement sur ses propres orientations budgétaires.

Dans cette incertitude, la Ville fait le choix prudent d'intégrer dans son projet de budget pour 2026, les différentes mesures de contribution au redressement des comptes publics telles qu'elles apparaissent à ce stade de préparation du PLF 2026.

Concours financiers aux collectivités territoriales

Le **tableau 3**, ci-dessous, présente les montants envisagés des concours aux collectivités territoriales.

Tableau n°3 : Concours aux collectivités territoriales *En Md€, format LFI 2025 (CP)*	LFI 2024	LFI 2025	PLF 2026	Écart 2025 / 2026
Total des concours financiers aux collectivités territoriales	**54,0**	**54,5**	**53,4**	**- 1,1**
Mission "Relations avec les collectivités territoriales"	4,0	4,0	3,8	- 0,1
PSR-CT	44,7	45,2	44,4	- 0,9
TVA des régions	5,4	5,3	5,2	- 0,1

Celui-ci prévoit un effort de 43,8 milliards en 2026, dont 6 milliards à la charge des collectivités locales (2,2 milliards en 2025). C'est sur cette base que la Ville construit son projet de budget pour 2026.
Les principales mesures intéressant notre Ville dans les articles 11 à 77 du projet de loi de finances sont les suivantes :

1- Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » :

Les collectivités sont mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros, 13% de l'effort global, c'est plus de deux fois plus que ce qui leur avait été demandé pour cette année (2,2 milliards). Pour mémoire, en 2025, l'éligibilité des communes au DILICO et le montant de leur contribution étaient fondés sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant.
Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités instauré sur 2025 est donc reconduit à un niveau plus élevé, avec des modalités de retour à discuter ; l'article prévoit d'étaler la restitution de ce nouveau DILICO sur 5 ans, soit une durée supérieure de 2 ans au précédent dispositif, et la fraction de reversement qui abonde un fond de péréquation serait également doublée et portée à 20 %.
A titre prévisionnel, ce prélèvement est estimé pour Saint-Médard-en-Jalles à une ponction sur la fiscalité de **- 573 K€** pour 2026.

2- FCTVA : fin de la part fonctionnement

L'article 32 modifie les modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux collectivités territoriales.
Il recentre l'assiette des dépenses éligibles sur les seules dépenses d'investissement ce qui représente pour notre Ville un manque de **20 K€ / an.**

3- La baisse des concours financiers de l'État

Alors que l'investissement public local est attendu en baisse (-5 milliards d'euros), le PLF prévoit de réduire de 200 millions d'euros l'an prochain les mécanismes de soutien à l'investissement local.

3.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après trois années d'augmentation, le Gouvernement reconduit la dotation globale de fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025 à périmètre constant. En 2026, ce montant est égal à 32 578 Md€ .
Pour mémoire, le montant perçu chaque année par la Ville évolue selon la variation de la population DGF N/N-1 de la collectivité. L'évolution de notre population est faible, estimée à hauteur de 321 habitants de plus en 2025[1]. Mais plus important, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales[2], le potentiel fiscal de la commune supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen entraîne un écrêtement important.

[1] Source ville-data.com
[2] Article 2334-7-III

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles verra donc son montant de DGF 2026 ramené désormais à seulement 220 K€, soit un écrêtement supplémentaire par rapport à 2025 de **-250 K€.**
Il est utile de rappeler qu'à l'horizon 2027, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles ne devrait plus percevoir de montant de Dotation Forfaitaire puisque le montant de l'écrêtement sera supérieur à la recette de la DGF initiale.

3.2 Les autres dotations

Concernant les variables d'ajustement, l'article 31.III va réduire considérablement les concours financiers de l'État au profit des collectivités territoriales par rapport à la loi de finances pour 2025, ainsi que la re-budgétisation de la fraction régionale de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du prélèvement sur recettes.
Pour la commune, l'impact est indirect dans le calcul de la dotation de solidarité métropolitaine versée par Bordeaux Métropole. Une diminution **- 10 K€** cette année est à confirmer, soit un montant total de la dotation estimé à 1,37 M€.

En outre, dans son très technique article 31, le PLF introduit une mesure qui conduit à la réduction de 789 millions d'euros (-25%) de la compensation par l'État aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels (institué en 2021 – dans le cadre de la réforme des impôts dits « de production »). Elle serait ramenée ainsi à 3,5 milliards d'euros, soit "*son niveau de 2021*".
Pour notre commune, dotée de nombreux locaux industriels, la perte sera potentiellement importante (elle est en cours de vérification). Il faut noter que l'État s'était engagé en 2021 à maintenir cette dotation et avait promis que son effet serait neutre pour les collectivités. Ce n'est plus le cas.

3.3 Les dotations d'investissement

L'article 74 créé un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui regroupe trois dotations actuellement prévues au chapitre IV du titre III du livre III du code général des collectivités locales (CGCT) : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR – article L. 2334-32), la dotation politique de la ville (DPV – article L. 2334-40) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL – article L. 2334-42).
La création de ce fonds unique, dont l'attribution est, comme pour la DETR, confiée au préfet de département, doit conduire à la « *rationalisation* » des dotations de l'État en unifiant le cadre juridique et les procédures applicables. La plupart des collectivités locales anticipent surtout la contraction des volumes par ce mécanisme.

Le Fonds Vert qui visait à soutenir les collectivités territoriales dans l'adaptation de leur territoire au changement climatique et à la transformation des équipements publics est également revu à la baisse. Ce dernier doit passer d'un montant de 1,15 milliard d'euros dans la loi de finances pour 2025 à 650 millions d'euros en 2026 (-500 millions) en autorisations d'engagement (AE).
Pour mémoire, il était de 2,5 milliards d'euros en 2024.

3.4 Les autres mesures : les cotisations CNRACL

Dans le Projet de loi de finances pour 2026, même si la réforme des retraites était « gelée », la hausse du taux de cotisation de 3 points à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) se poursuit afin d'atteindre 12% en 2028.
Pour Saint-Médard-en-Jalles, cette mesure a un impact direct sur le budget pour un montant de -**361 680 euros.**

Conclusion :
A court terme, toutes les mesures annoncées accroissent l'endettement des collectivités locales qui ont programmées des investissements, en diminuant encore leurs recettes de fonctionnement et donc leur niveau d'épargne brute.

Au total, ces décisions politiques et économiques proposées par le gouvernement dans le cadre du budget 2026, outre l'instabilité et l'inquiétude qu'elles suscitent, ont un impact financier de près de 1,2 M € sur la commune.
Ces éléments, à ce stade de la préparation, ont été intégrés de façon prudentielle.

II - Les orientations politiques et budgétaires de la Ville

Le budget primitif 2026 de la commune sera proposé au Conseil Municipal du 17 décembre.

Comme les années précédentes, il devra répondre au mieux aux préoccupations et besoins des habitants, tout en intégrant :

- Le contexte économique national et international ;
- Les décisions à confirmer dans le cadre du Projet de Loi de Finances ;
- Les objectifs de soutenabilité financière et budgétaire de la commune.

En 2026, la municipalité entend principalement achever les projets engagés, sans lancer de nouveaux chantiers.
Le contexte des élections municipales de mars 2026 implique qu'il serait peu républicain d'engager des dépenses d'investissement nouvelles même s'il apparaît indispensable de préparer l'avenir.
Aussi, dans une démarche permanente d'orienter ses actions en faveur des habitants, ce budget portera certaines études pour anticiper de futures actions et gagner en réactivité face au contexte budgétaire à venir.

La municipalité souhaite également maintenir en 2026 ses ambitions pour faire de Saint-Médard-en-Jalles une ville où il fait bon vivre, en réaffirmant sa volonté de préserver le niveau de service public. Ce Budget Primitif 2026 (BP 2026) permettra donc de renforcer encore cette volonté et de poursuivre les actions engagées.

Les engagement budgétaires 2026 resteront articulés autour des piliers portés par la municipalité tout au long du mandat, dont les priorités sont :

- Les solidarités envers les plus fragiles et à tous les âges de la vie
- La transition énergétique et écologique, la préservation de l'environnement et la rénovation du patrimoine
- L'éducation, la jeunesse et la petite enfance
- La sécurité de notre territoire
- La culture

Ils confirmeront les axes et orientations suivants pour 2026 :

1/ Un budget qui protège et prend soin de la ville et de ses habitants :
Cette orientation budgétaire verra s'achever les projets importants comme la maison de la Petite Enfance, le bâtiment « Le Central », le Padel, les travaux indispensables de la Transition énergétique, le plan canicule, les derniers aménagements des écoles élémentaires…).

2/ Un budget qui prépare l'avenir et anticipe les évolutions indispensables
En complément, ce budget s'ouvrira sur les possibilités d'avenir en inscrivant des études de projets dans la ligne des actions de la municipalité (la future médiathèque, la rénovation de la cuisine centrale, l'extension de la piscine, la transformation de terrains de sport en synthétique...).

3/ Un budget qui conforte nos fondamentaux financiers
Nos orientations visent à garantir l'équilibre du budget en respectant les choix démocratiques à venir tout en maintenant un haut niveau de services publics correspondant aux besoins des habitants. Cela implique de poursuivre une gestion sobre des dépenses, notamment de fonctionnement, d'insister sur la transformation dans la gestion des fluides pour en limiter les coûts, et d'absorber les évolutions de la masse salariale (notamment la hausse de la CNARCL).

II.1- Un budget qui protège pour une ville qui prend soin

• Centre communal de santé Cynthia Fleury

Depuis son ouverture en 2024, le **Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury**, répond aux besoins des habitants en matière de santé et rencontre un plein succès.
En 2025, il approche le nombre de 20 000 consultations/an et a d'ores et déjà permis à 2 679 patients de disposer d'un médecin traitant lorsqu'ils n'en avaient plus. Le recrutement, en cours d'année, d'une psychologue a permis de répondre à une demande forte des habitants, avec un planning de rendez-vous complet.
Deux antennes sont désormais ouvertes, la première à Eysines en février et la seconde à Blanquefort en décembre prochain.
Il poursuivra également son développement avec le recrutement d'une Infirmière en Pratique Avancée « Psychiatrie et santé mentale » de façon à améliorer l'accès aux soins en santé mentale (consultations et suivi) et développer la prévention.

• Ouverture du centre de radiologie

L'offre de **radiologie**, non pourvue à Saint-Médard-en-Jalles, s'inscrit parfaitement dans la continuité de l'offre de soins qui gravite autour du CCS Cynthia Fleury. En 2026, elle connaîtra un essor très significatif avec la rénovation du bâtiment « Le central » qui accueillera un nouveau cabinet de radiologie, privé, qui apportera à la commune des recettes locatives.

• Ouverture d'un cabinet dentaire

Complétant parfaitement l'écosystème médical impulsé par l'ouverture du Centre de Santé, un cabinet dentaire associatif est également prévu au 3e étage du bâtiment « Le central ».

A l'instar des services de santé proposés à la population par la municipalité, ces services seront idéalement situés en centre-ville et généreront des revenus locatifs estimés à plus de 200 k€ / an.

• Cimetières

En complément de l'extension programmée du cimetière de Piquès sur 2 Ha, la Ville procédera à l'acquisition d'un terrain attenant au cimetière de Balanguey permettant l'extension et la création de 90 emplacements nouveaux.

• Point Justice

Le **« Point Justice »** a permis d'offrir depuis plus de 2 ans un accueil de proximité pour informer les habitants sur leurs droits en matière juridique et administrative. Ce lieu, cofinancé par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD), accueille diverses permanences gratuites. La Ville poursuit le développement de son offre gratuite en proposant un nouveau service d'écrivain public. Le point justice représente désormais 13 permanences gratuites et près de 700 personnes

bénéficient de ce service chaque année depuis 2024.

• CCAS et ses établissements

En 2026, la Ville poursuivra son soutien au CCAS, acteur central de l'accompagnement social sur la commune. Reconnu pour sa réactivité et la qualité de ses actions, il intervient tant lors de situations d'urgence que dans l'accompagnement quotidien des habitants : écoute et orientation inconditionnelles, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, en lien étroit avec la Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion, et le service communal de médiation sociale et les espaces sociaux.

Le CCAS œuvre également en faveur des aînés, à travers un accompagnement dans les démarches et des actions de prévention de la perte d'autonomie. En 2025 le nouveau repas des aînés a réuni près de 700 participants à la salle Louise Michel rénovée. Ce moment festif apprécié des seniors sera reconduit en janvier 2026.

Établissements d'accueil des personnes âgées ou dépendantes

La Ville continuera à accompagner l'EHPAD dans la stabilisation de sa situation financière et la poursuite de son projet d'accueil de qualité des résidents.

Pour la Résidence autonomie Flora-Tristan, l'étude sur l'opportunité de reprise en régie de la gestion du bâtiment sera poursuivie.

Enfin, un soutien spécifique sera dédié au projet de village Alzheimer ; Porté par une association, l'AVAG (Association Village Alzheimer Gironde) dont la Ville est membre, elle vise, en partenariat avec Bordeaux Métropole, le Département, la Région et l'ARS, à promouvoir la création, sur un terrain propriété de Bordeaux Métropole, d'un village au fonctionnement innovant tel que celui réalisé à Dax.

Restaurant solidaire

Le 23 septembre 2025, la Ville a ouvert un restaurant solidaire, grâce à la collaboration entre le CCAS et une association de bénévoles « Les Saveurs des Jalles », et installé dans l'espace de restauration du Carré-Colonnes. Ouvert à toutes et tous, cet établissement propose des repas à prix abordable et accueille les personnes en difficulté financière ou sans ressources. Il constitue également un lieu de convivialité et de lien social, reposant sur l'engagement bénévole des habitants. Le projet a bénéficié d'un soutien financier de Bordeaux Métropole et du Conseil Départemental, et favorise les partenariats avec les acteurs culturels locaux, tels que la médiathèque, la scène nationale et les écoles de musique et de danse.

• Plan d'actions Égalité

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité et la lutte contre les discriminations, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a adopté en septembre 2025 son second plan d'actions Égalité Femme-Homme. 2026 portera les premières réalisations de ce nouveau volet des actions communales en la matière.

• La Participation Citoyenne

La participation citoyenne, domaine dans lequel la Ville s'est illustrée depuis plusieurs années, reste au cœur des orientations municipales. Après plusieurs actions menées entre 2020 et 2025, la municipalité souhaite poursuivre cette dynamique en consolidant les dispositifs existants et en développant de nouvelles formes d'implication des habitants. Une programmation spécifique et la création d'un « Parlement du soin » viendront structurer cette nouvelle phase de co-construction citoyenne.

• Associations

En 2025, la Ville a poursuivi son accompagnement du tissu associatif, toujours aussi riche et en constante évolution. Dans un contexte de tension financière pour de nombreuses collectivités, Saint-Médard-en-Jalles se distingue par le maintien, voire l'augmentation, de ses subventions. Un exemple représentatif de l'engagement de la municipalité est la création, avec l'association des anciens combattants, d'un mémorial inauguré le 13 septembre 2025 en présence de l'artiste et des autorités au sein du parc de l'ingénieur.

Au-delà des appuis financiers, la Ville soutient les dirigeants et bénévoles associatifs dans la réalisation de leurs projets, la logistique des événements et le fonctionnement quotidien. Cet accompagnement se complète par des actions de mise en réseau avec les CLVA (Conseil Local de la Vie Associative), les forums du sport et des associations, des formations ainsi qu'un appui juridique et statutaire.

Plus spécifiquement, 2026 sera marquée par la réactualisation du projet social de territoire de la Ville. Cette démarche, qui s'articule autour du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), de l'agrément des centres sociaux et du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), se construira en partenariat étroit avec les acteurs locaux et les habitants, afin d'adapter les politiques sociales et éducatives aux besoins du territoire.

• La transition écologique et la sobriété énergétique

Les orientations budgétaires 2026 prévoient un plan global de valorisation de la nature et d'appropriation des espaces publics, avec :

- La suite des aménagements du parc de la chartreuse du Bourdieu en relation avec le projet de la nouvelle médiathèque et notamment l'implantation de bancs, d'un verger et le renforcement des topiaires par transplantation ;
- La poursuite des aménagements du parc du Thil ;
- La poursuite du plan « Nature en Ville », participant à l'objectif métropolitain de planter un million d'arbres dans le cadre de la métropole rafraîchissante ;
- Le plan de gestion Duperrier avec le projet de renaturalisation et de valorisation ;

- La sensibilisation et l'accompagnement de la population, soit 1911 personnes sensibilisées en 2025 avec une poursuite en 2026.

Au titre des travaux publics, l'adaptation aux enjeux climatiques et sociétaux des bâtiments communaux restera une priorité en 2026 avec :

- La mise en œuvre du Plan Résilience Canicule des écoles, offrant ainsi des pièces rafraîchies dans toutes les écoles de la commune et des ventilateurs ou brasseurs d'air plafonniers dans toutes les pièces ;
- L'adaptation de nos toitures aux épisodes pluvieux intenses par la rénovation de toitures étanchées et la création de trop-plein ;
- L'accueil de tous les publics avec la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments, avec notamment la création d'un ascenseur à l'école Élémentaire Hastignan ;
- La poursuite des constructions de centrales photovoltaïques en toiture et du plan LED ;
- Le développement de la végétalisation des façades du centre-ville ;
- La requalification des espaces publics du quartier des Sablons ;
- La préservation des ressources en eau soit 40 % d'économie sur les espaces verts et une stratégie sur les bâtiments en 2026.

• Éducation et familles

En 2025, la Ville a poursuivi ses efforts pour améliorer le confort thermique et la sécurité des établissements scolaires. Les travaux de rénovation se sont notamment traduits par la finalisation de l'isolation extérieure de l'école élémentaire P.-M. Carrié. Avec ce bâtiment, la Ville achève son programme d'isolation des écoles élémentaires et pourra engager celui des maternelles. La toiture de l'école maternelle Carrié a également été rénovée.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a été achevé sur l'ensemble des écoles, en coordination avec l'Éducation nationale. Ce dispositif renforce la sécurité grâce à l'installation de badges d'accès, de boutons moletés sur les portes et à la gestion à distance des portails d'entrée.

Dans le cadre de la promotion des mobilités douces, la Ville a accompagné les associations de parents d'élèves dans la mise en place d'un dispositif "Pédibus" à l'école élémentaire P.-M. Carrié. Ce projet sera étendu en 2026 à l'école de Corbiac.

De plus, après l'achèvement du programme de rénovation énergétique des établissements, elle veille à garantir des conditions optimales de confort et de sécurité pour les élèves et les équipes pédagogiques en planifiant un **Plan Résilience Canicule** pour faire face aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, et dans le cadre de la transition écologique de la commune.

Enfin, la municipalité poursuit son engagement au bénéfice des projets scolaire et périscolaire pour l'éducation à la culture, au sport, à la citoyenneté et accentue son effort pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques en formant et dédiant du temps aux équipes à l'inclusion scolaire (mise en place du référent inclusion).

• La Jeunesse

La jeunesse reste une priorité municipale, notamment celles et ceux qui souffrent en matière de santé mentale. En partenariat avec la CAF, plusieurs initiatives ont été menées pour renforcer la coopération entre professionnels au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté. La présence régulière dans les établissements scolaires secondaires a permis de mieux cerner les besoins et de développer des actions de prévention et de sensibilisation, tout en renforçant les liens avec les acteurs de santé. Après un travail mené en 2025 sur la représentation de la jeunesse, les structures d'accueil — espaces jeunes et centres sociaux — ont adapté leurs pratiques pour devenir de véritables lieux ressources favorisant l'épanouissement et les projets des jeunes. En 2026, une réflexion sera engagée sur l'offre d'accueil des 11-13 ans.

• Sports

S'inscrire dans une dynamique sportive demeure une priorité municipale. Dans la continuité des actions engagées depuis le début de la mandature, la Ville poursuit le développement d'une politique sportive accessible à tous, favorisant la pratique, la santé et la cohésion sociale.

Le service des sports assure un accompagnement quotidien des associations, tant sur le plan administratif que technique, afin de garantir des conditions optimales d'accueil et de pratique dans les équipements municipaux. Les dispositifs d'animations sportives contribuent à renforcer l'accès au sport pour les Saint-Médardaises et Saint-Médardais, et à promouvoir les valeurs éducatives du sport auprès des jeunes.

Pour 2026 plusieurs projets d'envergure sont priorisés comme la création de deux terrains de Padel au niveau du stade Monseau en étroite collaboration avec le club de tennis de la commune. Ces installations seront accompagnées de panneaux photovoltaïques sur la couverture pour fournir l'énergie nécessaire au complexe sportif.

Le budget comporte également plusieurs projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des équipement sportifs :

- Une intervention sur l'espace aquatique avec la mise en place d'un déchloraminateur pour améliorer le traitement de l'eau des bassins et préserver les ressources ;
- Le passage en éclairage LED de la plaine des Biges qui viendra achever le chantier initié en 2023 ;
- L'installation de serrures connectées pour améliorer la gestion des espaces sportifs.

• La Petite Enfance

Entre 2020 et 2025, les actions menées par la Direction Petite Enfance et Parentalité se sont inscrites dans la continuité des grands axes de la mandature, visant à

renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil du jeune enfant sur le territoire.

En 2025, la Ville a poursuivi les travaux de rénovation et de mise en conformité des multi-accueils Gribouille et Simone Veil, avec un financement à hauteur de 80 % par le Fonds de modernisation de la CAF.
Mais l'année 2025 a été surtout été marquée par le lancement des travaux de construction de la **Maison de la Petite Enfance**, un projet d'envergure destiné à améliorer la qualité d'accueil et à répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Ce futur équipement offrira 25 places collectives et 18 places familiales supplémentaires, renforçant ainsi la capacité d'accueil du territoire.
Le coût total de l'opération bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La pose de la première pierre le 13 février 2025 a marqué le début d'un chantier dont la livraison est prévue pour la rentrée 2026.

• Sécurité et tranquillité publique

La Ville poursuit son engagement pour le respect et la tranquillité de tous. En 2025, les priorités ont porté sur :

- Le renforcement de la vidéo-protection, avec l'installation de caméras aux abords de la commune pour lutter contre les cambriolages ;
- La participation citoyenne, avec l'animation et la promotion du dispositif « tranquillité publique » en collaboration avec la Gendarmerie ;
- Le maintien des effectifs de la police municipale, assurant des patrouilles régulières et une présence jusqu'à 20h, six jours sur sept ;
- La sécurisation des abords des écoles, notamment par l'expérimentation d'agents pour encadrer la circulation aux heures d'entrée et de sortie ;
- Le maintien et l'actualisation des missions de la brigade équestre et de l'unité cynophile ;
- L'évaluation du système de stationnement avec caméra IA ;
- Le suivi du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), avec le passage à temp-s plein de l'agent dédié et la réalisation du Diagnostic Local de Sécurité.

Pour 2026, les efforts seront poursuivis pour maintenir à niveau nos policiers municipaux avec l'équipement de matériels de protections conformes aux normes, comprenant le renouvellement des gilets pare-balles par exemple, ou encore la mise à disposition de dispositif de maintien de l'ordre avec des pistolets à impulsions électriques.
Par ailleurs, le renforcement de la sécurisation des manifestations publiques de la Ville est en cours, proposant des barrières anti intrusion ou l'installation de matériels de sécurisation de la place du marché conformément aux préconisations émises par les préfectures.

• Culture

En 2025, la Ville a poursuivi la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse et accessible à toutes et tous.

La programmation culturelle s'est déployée dans tous les quartiers, avec une année particulièrement riche en événements.

La municipalité souhaite, en 2026, poursuivre et enrichir cette dynamique. Le conventionnement avec l'Opéra de Bordeaux sera renforcé afin de proposer de nouvelles expériences artistiques et de diversifier les formes de création. Un accent particulier sera mis sur la jeunesse, avec le maintien de la gratuité des propositions culturelles pour les plus jeunes, dans une démarche d'inclusion et d'éducation artistique. Des événements familiaux viendront également ponctuer l'année, comme le projet d'accueil du Kid Palace à la fin de l'année scolaire.

La Ville continuera par ailleurs à développer des partenariats avec des structures culturelles régionales, telles que la Villa Valmont ou la résidence d'écriture du Chalet Mauriac – ALCA, afin de renforcer l'offre tout en optimisant les coûts des prestations.

Enfin, dans la continuité de la mandature, 2026 marquera une nouvelle étape avec l'ambition de "mettre l'Art dans la Ville". Ce projet d'envergure vise à transformer l'espace public en un lieu d'expérience artistique et partagée, à l'image des collages poétiques de la street-artiste Nathalie Man, qui ont déjà contribué à affirmer l'identité culturelle de Saint-Médard-en-Jalles.

En complément de sa programmation culturelle, la Ville maintient son soutien financier à la Scène nationale Carré-Colonnes, acteur essentiel de la vie artistique locale.

• Économie, emploi, commerces

Enfin, les actions de la ville en faveur du tissu économique (marché de noël, des producteurs, le marché hebdomadaire, forums de l'emploi ou encore la mise en valeur des entreprises et des entrepreneurs) seront poursuivies en 2026.

II.2- Un budget qui prépare l'avenir de la commune

Dans le respect des échéances électorales, la municipalité souhaite dès le budget 2026 réserver des crédits pour des projets indispensables, vers les habitants et dont le développement prend du temps. Ces crédits d'études seront inscrits au budget, ce qui permettra d'en disposer dès le second trimestre 2026.

En 2026, la municipalité engagera les études préalables au **projet de future médiathèque** ; Il s'agira d'un équipement structurant destiné à accompagner la croissance démographique et la modernisation du service public de la lecture.
Cette démarche permettra de définir, en concertation avec les professionnels et la population, les objectifs du service de lecture publique pour les cinq prochaines années. La mise en œuvre du projet interviendra à l'issue de cette phase d'étude, au-delà de 2026.

Dans le **domaine sportif,** là encore pour s'adapter aux besoins des usagers et permettre d'anticiper, deux études seront lancées :

- L'étude pour la création de terrains synthétiques. Ces équipements sont nécessaires pour s'adapter à la pratique des sports suivant les aléas climatiques d'une part, mais aussi pour laisser aux terrains naturels le temps indispensable pour leur entretien régulier et éviter ainsi les coûts de remise en état.
- Une étude avec un programmiste pour l'extension de l'espace aquatique ; Les besoins en matière nautique évoluent régulièrement. Un projet, potentiellement intercommunal, sera examiné en 2026 ; Là encore, cette anticipation permettra de rechercher les financements potentiels et diminuer les coûts.

Notre cuisine centrale, qui produit 3 000 repas par jour, nécessite un plan de rénovation. Comme voté en Conseil Municipal du 5 février 2025, avec les Villes du Taillan-Médoc et du Haillan, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles étudiera en 2026 les possibilités qui s'offrent pour cet équipement. Selon les résultats de cette prospective, le choix des travaux, mais aussi de fonctionnement, largement ouverts à ce stade, sera mis en œuvre par la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, seule ou avec ces collectivités proches.

II.3- Un budget qui conforte nos fondamentaux

Pour garantir la continuité de ses actions dans un contexte budgétaire incertain, la Ville s'appuie sur des fondamentaux financiers solides.

Les priorités sont :

- **Contrôle des dépenses de fonctionnement** : analyse des postes de dépenses, priorisation et contrôle des charges fixes, avec pour objectif une réduction des charges courantes de près de 6 % en 2026 ;
- **Renforcement de la maîtrise de la masse salariale** dans un contexte fortement impacté par des mesures nationales obligatoires (CNRACL, par exemple, ou encore le financement minimum obligatoire de tout le personnel en matière de santé et de prévoyance, en 2027 pour l'une et en 2029 pour l'autre) ;
- **Maintien du cap sur les fondamentaux, tout en maintenant les taux de taxe foncière actuels :** 3 à 4 M€ d'épargne brute dégagée par an, la capacité de désendettement maintenue en moyenne autour de 8 ans et la poursuite du travail sur l'optimisation des charges (énergie, par exemple) ou sur les modes d'organisation des services publics (exemple du centre de santé) ;
- **Optimisation et diversification des ressources** : recherche de subventions et de partenariats stratégiques, permettant de capter près de 3 M€ en 2025 sur les projets d'investissement, démarche poursuivie en 2026 ;
- **Maintien et amélioration de la qualité des services publics** : garantir l'éducation, la culture, la santé, le sport, assurer un cadre de vie attractif et protéger les plus fragiles.

Cette stratégie vise à garantir une gestion rigoureuse et une allocation efficace des ressources au bénéfice des habitants.

En 2026, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie financière, en tenant compte des enjeux et des besoins du territoire, dans un esprit de responsabilité et de prudence raisonnée.

***

III - Les équilibres budgétaires et financiers

Pour rappel, la stratégie budgétaire et financière de la Ville sur le mandat s'articule autour de plusieurs axes forts, confortés dans le budget primitif 2026 :

- stabiliser les taux de fiscalité,
- le contrôle des dépenses de fonctionnement,
- la recherche de financements extérieurs,
- un endettement contenu.

Le scénario budgétaire 2026 s'inscrit dans la droite ligne des orientations fixées depuis le début du mandat.

III.1 Section de fonctionnement

A ce stade des prévisions, il est envisagé une évolution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de +0,5 %, et une dynamique similaire des recettes.

L'enjeu de la préparation budgétaire est donc de maintenir le niveau de service public malgré les mesures gouvernementales qui ponctionnent notre budget, tout en générant une capacité d'autofinancement pour permettre d'achever les projets de la mandature en conservant un niveau d'endettement soutenable.

III.1.1 Évolution des dépenses

Pour l'exercice 2026, il est prévu de stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) pour un montant de 43,9 M€. Elles étaient de 43,7 M€ à l'occasion du vote du budget primitif pour 2025.
Ci-après un tableau qui présente les évolutions des charges de fonctionnement classées par chapitres depuis 2023 avec une estimation pour 2026.

	BP 2023	% évolution	BP 2024	% évolution	BP2025	% évolution	Prévisionnel 2026	% évolution
Charges à caractère général	10 000 282 €	17,84 %	10 027 289 €	0,27 %	10 014 532 €	-0,13 %	9 410 000 €	-6,04 %
Charges de personnel	25 045 741 €	6,55 %	26 981 274 €	7,73 %	28 044 867 €	3,94 %	28 450 000 €	1,44 %
Autres charges de gestion courante	4 077 944 €	1,23 %	4 516 893 €	10,76 %	4 441 837 €	-1,66 %	4 530 000 €	1,98 %
Charges financières	207 229 €	11,16 %	611 270 €	194,97 %	577 603 €	-5,51 %	507 000 €	-12,22 %
Charges exceptionnelles	23 500 €	0,00 %	8 000 €	-65,96 %	8 000 €	0,00 %	10 000 €	25,00 %
Atténuation de produits (FPIC et pénalités SRU, DILICO)	410 300 €	-26,40 %	340 084 €	-17,11 %	591 991 €	74,07 %	980 000 €	65,54 %
Total	39 764 996 €	8,09 %	42 484 810 €	6,84 %	43 678 830 €	2,81 %	43 887 000 €	0,48 %

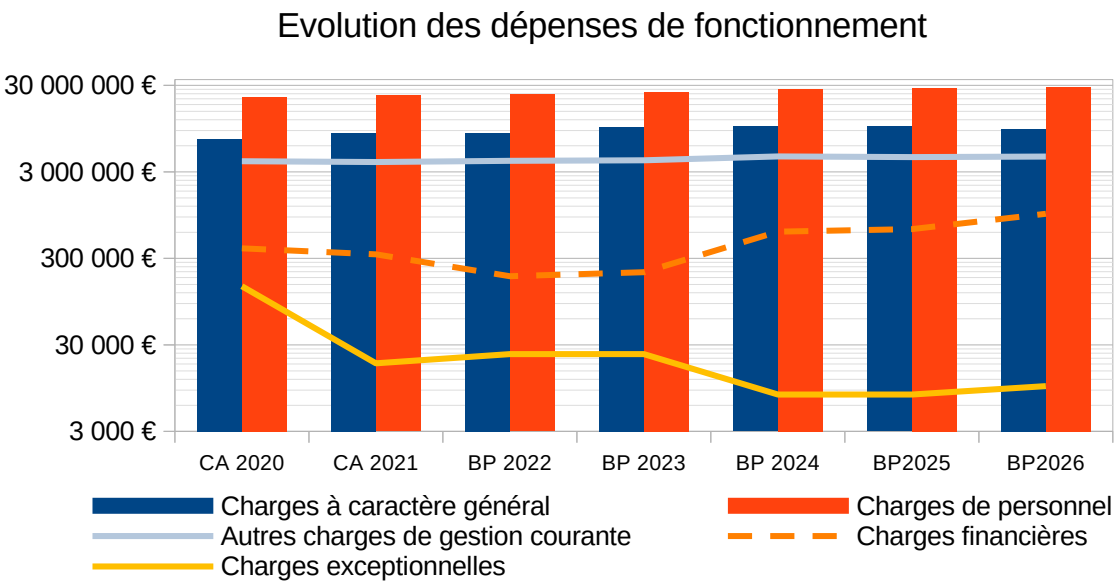

A noter que les dépenses à caractère général (en bleu sur le diagramme) dont le contrôle permet de s'inscrire dans une tendance à la baisse depuis 2023, compensent les augmentations réglementaires portant sur les charges de personnel (en rouge sur le diagramme)

◆ Les charges à caractère général

La diminution des charges à caractère général de -6 % est principalement liée au contrôle et à l'optimisation des dépenses portées par les services de la collectivité.
Par exemple, l'achat de véhicule de service pour se substituer à des locations onéreuses gênera un gain de 55k€ / an, et sera amorti en moins de 4 ans.

◆ Les dépenses de personnels

Dans le service public de proximité de la Ville, les agents municipaux jouent un rôle central pour les Saint-Médardais.

La masse salariale de la ville augmenterait de +1,4 % en 2026 pour atteindre une estimation à 28,4 M€ (contre 28 M€ en 2024).

Cette augmentation est surtout liée au glissement vieillesse technicité (GVT), et à la prise en compte de l'augmentation de la CNRACL décidée par l'État pour un montant de 361 680 €.

◆ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante restent stables et concernent entre autre les subventions attribuées aux associations de la Ville, aux établissements dont l'EPCC Carré-Colonnes et aux centres sociaux.
La subvention allouée au CCAS devrait rester à hauteur de 1 185 00 €.
Les subventions aux associations resteront maintenues à un niveau constant de 1,571 M€ comme en 2025, signe d'un soutien sans recul de nos associations dans ce contexte difficile.

◆ Les charges financières

Les charges financières seront en reculs en 2026 (-12%) s'expliquant par a souscription, notamment en 2025, d'emprunts associés à des projets vertueux pour l'environnement, permettant l'obtention de taux bonifiés par rapport au marché (autour de 2,1 % et indexé sur le Livret A, via le partenariat avec la Banque des Territoires).

◆ Les charges exceptionnelles et les prélèvements

Ces dépenses sont estimées à hauteur de 983 000 € cette année, contre 591 991 € en 2025. Cette augmentation s'explique par l'augmentation très forte du DILICO qui prévoit de doubler l'année prochaine.

III.1.2 Évolution des recettes

Pour 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de plus de 47,1 M€. Elles étaient de 46 748 388 € à l'occasion du vote du budget primitif pour 2025.

Ci-après le tableau des évolutions des recettes de fonctionnement avec une estimation pour 2026.

	CA 2023	% évolution	BP 2024	% évolution	BP 2025	% évolution	Prévisionnel 2026	% évolution
Produits services, domaine	3 917 722 €	3,56 %	4 167 942 €	6,39 %	4 532 190 €	8,74 %	4 462 000 €	-1,55 %
Impôts et taxes (y compris AC de BM)	32 042 204 €	3,73 %	33 588 807 €	4,83 %	34 000 411 €	1,23 %	34 500 000 €	1,47 %
Dotations et participations	7 647 758 €	18,07 %	7 323 601 €	-4,24 %	7 223 568 €	-1,37 %	7 142 000 €	-1,13 %
Autres produits de gestion courante	1 824 767 €	223,95 %	1 184 735 €	-35,07 %	712 719 €	-39,84 %	756 000 €	6,07 %
Atténuations de charges	312 380 €	20,48 %	210 000 €	-32,77 %	210 000 €	0,00 %	250 000 €	19,05 %
Produits financiers et exceptionnels	29 467 €	-95,94 %	9 500 €	-67,76 %	9 500 €	0,00 %	9 000 €	-5,26 %
Total	45 774 298 €	7,20 %	46 484 585 €	1,55 %	46 688 388 €	0,44 %	47 119 000 €	0,92 %

Cette année est toujours marquée par une forte diminution des dotations et participations, à l'instar de la DGF qui chutera à 220k€ pour 2026. Cette dotation a connu une très forte diminution pour la Ville et devrait ne plus être versée en 2027.

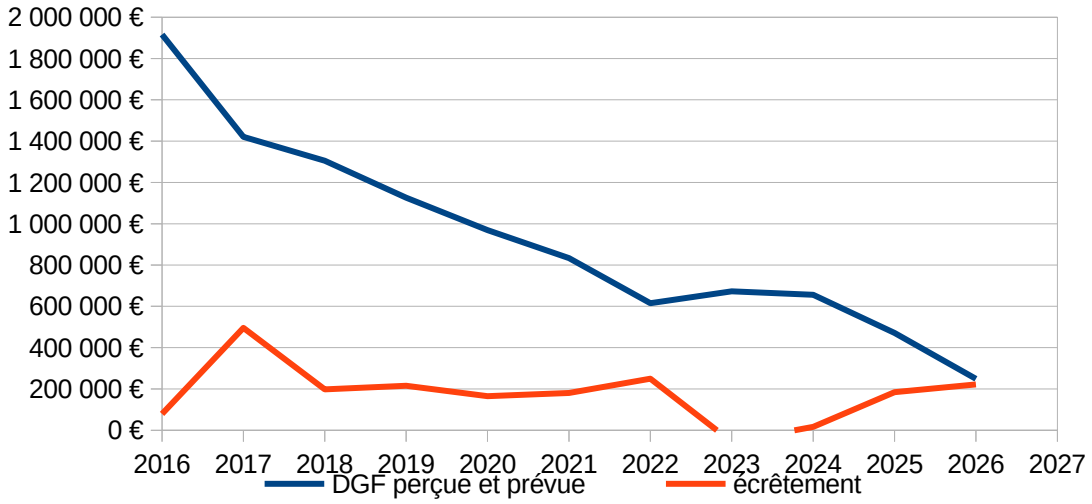

Ci-après les courbes montrent les évolutions des recettes de fonctionnement depuis 2020.

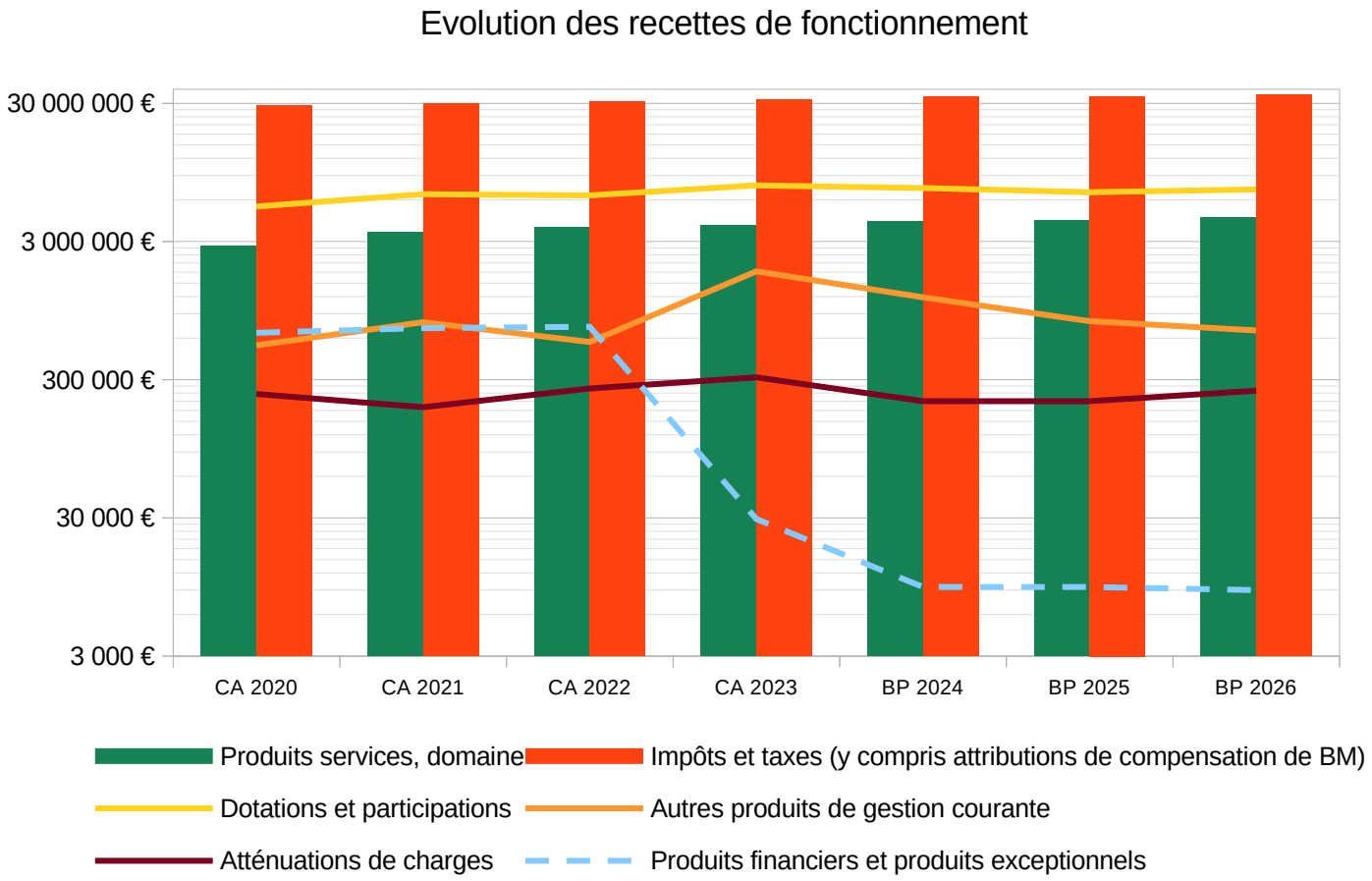

◆ <u>Les produits des services</u>

Les produits de services devraient s 'établir à hauteur de 4,462 M€ ce qui représente une diminution de près de 1,5 % causée par la fin du reversement des forfaits post stationnement.

◆ Le produit fiscal et les attributions de compensation

Depuis 2021, la Ville ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, remplacée par la part départementale de la taxe foncière sur le bâti et une compensation de l'État (coefficient correcteur). Elle continue en revanche à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont elle fixe le taux depuis 2023.

Pour 2026, les taux d'imposition seront maintenus par rapport à 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : 44,72 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 66,40 %

Ces taux figurent parmi les plus bas de la Métropole (2nde place sur les communes de plus de 10 000 habitants), avec une moyenne métropolitaine environ 7 % plus élevée pour le bâti.

La prévision de l'augmentation des bases fiscales est contenue à + 1,2 % en 2026. Cette approche prudentielle dans la projection s'appuie sur la méthode de calcul prenant en compte la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-1 et novembre N-2.

Concernant les autres recettes fiscales :

- Accise sur l'électricité : hausse prévue pour un produit estimé à 720 k€.
- Taxes additionnelles aux droits de mutation : attendue à 1,5 M€, du fait de la reprise lente du marché immobilier.
- Attributions de compensation de Bordeaux Métropole : maintenues à 2 446 733 €.

◆ Les dotations de l'État et les subventions

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait faire l'objet d'un écrêtement estimé à 250 k€, ramenant ainsi son montant à 220 k€.

Par ailleurs, les autres recettes inscrites dans ce chapitre sont évaluées comme suit :

- 3 M€ au titre des participations de la CAF, destinées à soutenir les actions de la Ville en matière de petite enfance, d'éducation et de loisirs ;
- 1 M€, au titre du fonds de concours de Bordeaux Métropole pour les actions de propreté et d'entretien de la voirie ;
- 2,5 M€ correspondant aux compensations versées par l'État au titre des

dispositifs ayant réduit le produit fiscal des collectivités locales ;

- 220 k€ au titre des subventions de fonctionnement versées par l'État, le Conseil départemental et d'autres partenaires institutionnels.

◆ Autres produits de fonctionnement et atténuations de charges

Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas connaître de variations importantes. Les autres produits resteront à plus de 756 k€, avec notamment les loyers estimés à hauteur de 559 k€, ou les engagements d'entreprises pour les projets de la Ville via des mécénats, estimés à 50 k€ en 2026.
Peu de variation également sur les atténuations de charges, se fixant autour de 250 K€.

III.2 Section d'investissement

La collectivité poursuivra en 2026 ses engagements affichés lors de l'adoption du plan pluriannuel d'investissement au début de l'exercice 2021, en prévoyant de réaliser autour de 50 millions d'euros de dépenses d'équipement sur la mandature.

III.2.1 Estimation des dépenses

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles d'investissement un montant de 10,65 M€.

◆ Le remboursement des emprunts

Cette année, le montant du capital à rembourser devrait atteindre 2,616 M€ en prenant en considération les emprunts souscrits à des taux faibles indexés sur le livret A.
La maîtrise de l'endettement reste notre objectif. La présentation ci-dessous montre le profil d'extinction progressive de la dette communale.

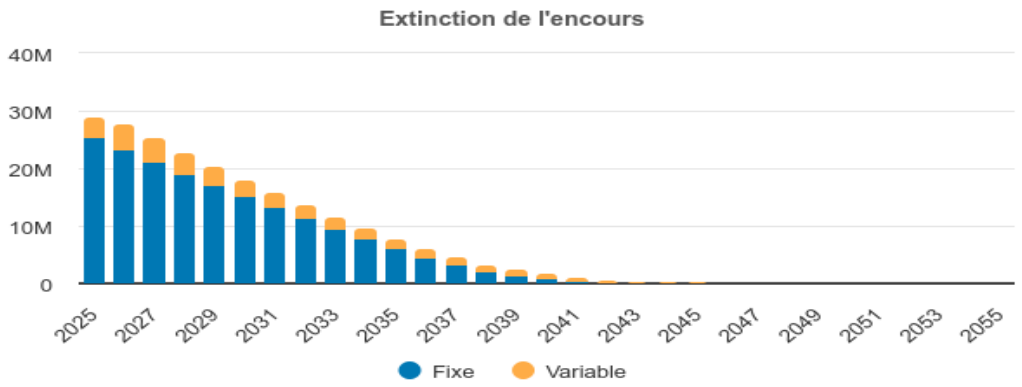

◆ Les dépenses d'équipement

En 2026, la Ville devrait investir surtout pour financer l'aboutissement des projets de la mandature, ainsi que la finalisation des chantiers en cours. Il faut citer notamment :

- 2 700 000 € au profit de la petite enfance, avec la Maison de la Petite Enfance, chantier qui a débuté le 13 février 2025. Ce projet marquant de la mandature, estimé à 5 147 100 € HT, bénéficiera de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Il devrait être livré au premier semestre 2026.
- 1,4 M€ pour la rénovation du bâtiment Le central (Orange), qui générera des recettes pour la collectivité estimés autour de 226 000 € HT / an sur le budget annexe des bâtiments à usage commercial.
- 1,1 M € au profit de la scolarité des enfants de la Ville avec le plan canicule notamment, la création d'un ascenseur pour la maternelle d'Hastignan, des rénovations sur les toitures pour préserver l'état et la sécurisation des bâtiments scolaires, et autres travaux d'entretien général.
- 1,4 M€ au profit de la pratique sportive avec notamment les padels couverts au complexe Monseau, la sécurisation des installations sportives avec des serrures connectées pour optimiser leur fonctionnement, la rénovation des vestiaires aux bords de jalles et l'entretien des autres installations.
- 270 k€ seront consacrés aux aménagements et améliorations des parcs publics : Brassens, Thil, Bourdieu, Duperrier,… notamment dans le cadre des groupes études projet (GEP) « *rafraîchir la ville* »
- 350 k€ au profit de la culture et des associations avec entre autres le réaménagement du bâtiment dans le parc Feydit ou encore la rénovation de la toiture du club jeunes de l'Estran.
- 450 k€ dans le cadre de l'écologie et la sobriété énergétique par la poursuite du plan LED et l'installation de 3 nouvelles centrales photovoltaïques.
- Outre l'acquisition du terrain, ce seront 150 k€ qui seront consacrés à l'aménagement de l'extension du cimetière de Balanguey.
- 400 k€ seront consacrés à la mise aux normes indispensables de la part communale de l'éclairage scénique du Carré des Jalles.
- De nombreux travaux concernant les espaces publics verront leur réalisation notamment la requalification du parking du centre hippique (150 k€) ou les éclairages du stade Monseau (150 k€ également).
- 250 k€ pour les enfouissements sur l'avenue Blaise Pascal dans le cadre des travaux du Bus Express G.

Par ailleurs, et pour rappel, il est bon de noter que ce sont plus de 13 M€ qui ont été dégagés dans le cadre de l'AP/CP la « ligne verte » votée en début de mandature, soit bien plus que le montant initial envisagé qui était de 8 M€.

A noter enfin une enveloppe de 280 k€ dédiée aux études pour des projets à venir pour notre commune : Ils sont fléchés à ce stade vers le projet de future médiathèque, mais aussi vers des études portant sur l'extension du stade nautique, la future cuisine centrale de la Ville, ou encore les terrains de sport synthétiques.

◆ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement ne connaîtront pas de variations significatives par rapport à l'exercice 2025 :
- 250 k€ au titre de la surcharge foncière ;
- 667 k€ pour les attributions de compensation reversées à Bordeaux Métropole ;
- 129 k€ de subventions d'investissement consacrées aux associations et à l'EPCC Carré-Colonnes dans le cadre du renouvellement des Leds.

III.2.2 Estimation des recettes

En 2026, la structure du financement des investissements serait établie comme suit :

Dotations et FCTVA	1,45 M €
Cessions	900 k€
Autofinancement	3,2 M€
Subventions	2,1 M€
Emprunts nouveaux	3 M€

◆ L'autofinancement et la capacité de désendettement et d'endettement

En considérant les charges et recettes réelles estimatives en section de fonctionnement, la collectivité dégagera une épargne brute qui s'établira à hauteur de 3,2 M€.

A noter que les montants présentés ne tiennent compte du projet de Loi de Finances 2026 qu'en l'état des éléments disponibles.
L'épargne brute prévisionnelle ne prend donc en compte que les mesures connues à ce jour, comme vu précédemment.

La capacité de désendettement

En prenant en considération le niveau de l'épargne brute prévisionnelle ainsi que les emprunts en cours et à venir, la capacité de désendettement de la collectivité serait autour de 9,9 années au 31/12/2026 (voir tableau ci-dessous).

	Exercice 2026
Épargne brute prévisionnelle (A)	3,2 M€
Encours de dette au 31/12/2025	29 426 862 €
Nouveaux emprunts estimés en 2026	3 M€
Encours de dette au 31/12/2026 (B)	29,8 M€
Capacité de désendettement (B)/(A)	9,9

◆ Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est une dotation de l'État versée tous les ans, prenant en considération la majorité des dépenses d'équipement réalisées en N-2, soit lors de l'exercice 2024 pour le budget 2026.
Dans l'attente du budget de l'État, et en prenant en compte une hypothèse prudentielle face aux évolutions probables, il est raisonnable d'envisager le versement du FCTVA à hauteur de 1,2 M€.

◆ Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement sont estimées à 2,2 M€.
Elles concernent les subventions dans le cadre du contrat de codéveloppement (CODEV) avec Bordeaux Métropole et les projets soutenus par l'Agence de l'Eau, la Région, l'État.

◆ Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt constitue un mode de financement indispensable. En 2026, il est estimé à près de 3 M€.

Toutefois, l'emprunt réellement contracté dépendra :
- des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes ;
- des conditions de prêts proposés par les partenaires financiers ;
- des besoins de trésorerie.

IV. LES ANNEXES

Annexe 1 - Les budgets annexes

Le budget annexe des logements sociaux dit « allée Dordins » ne connaîtra pas de variations significatives en 2026.

Budget Annexe du Centre communal de Santé :
Le budget annexe du centre communal de santé a soutenu en 2025 l'ouverture de de deux antennes dans les Villes d'Eysines et de Blanquefort.
Pour 2026, son budget se verra augmenté par les activités médicales dans ces villes et parviendra à un fonctionnement équilibré avec une estimation autour de 1,25 M€ en recettes et en dépenses.

Budget annexe des bâtiments à usage commercial :
Avec les travaux lancés en 2025, ce budget portera la fin de la rénovation du bâtiment « le Central » qui accueillera de nouveaux services, notamment radiologie et dentaire, pour les Saint Médardaises et Saint Médardais.
Il générera en année pleine 2027 des recettes pour la collectivité estimés à 226 000 € HT / an.

Budget Annexe production d'énergie :
Ce budget annexe se verra confier la création de trois nouvelles centrales photovoltaïques en toiture, afin de renforcer la production d'énergie verte et générer des recettes supplémentaires.
Les sites prévus sont : la salle Jacques Brel, les padels et le Carré des Jalles.
Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 395 000 €.

Annexe 2 - Les effectifs de la collectivité

- <u>Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs.</u>

1. Structure des effectifs

Au 30/09/2025, les effectifs de la Ville, tous statuts et toutes quotités horaires confondus sont au nombre de 719 (734 au 31/12/2024).

Cet indicateur comprend les agents en <u>activité</u> sur <u>emploi permanent</u> et <u>non permanent,</u>
(dont 1 agent fonctionnaire mis à disposition à l'extérieur).*

Répartition des effectifs par statut au 30/09/2025										
Collectivité	Fonctionnaires	Contractuels de droit public					Droit privé	Autres	Effectif total	Moyenne annuelle ETP
	Activité *	Assistantes Maternelles	Contractuels sur emploi permanent y/c remplacements	Contractuels sur emploi non permanent	Vacataires Horaires	Collaborateur de Cabinet	Apprentis / Contrats aidés	Allocataires ARE Stagiaires indemnisés Intervenant extérieur		
Ville	508	13	110	66	12	2	5	3	719	646,39

S'ajoutent à ces effectifs les agents en situation administrative particulière : 3 agents en disponibilité pour raisons de santé, 1 agents en congé parental, 3 en détachement à l'extérieur de la collectivité, 23 en disponibilité pour convenances personnelles.
A noter : au 31/12/2024 : 1 agent fonctionnaire mis à disposition à l'extérieur était comptabilisé dans les agents en « situation administrative particulière » au lieu d'être intégré dans le tableau ci-dessus, ce qui portait l'effectif total à 734 (au lieu de 733 comme indiqué sur le dernier rapport).

La variation (-15) entre le 31/12/2024 *(effectif à 734 comme expliqué ci-dessus)* et le 30/09/2025 s'explique par les nombreux mouvements de personnel entrants et sortants :
D'une part, par le recrutement de nouveaux agents sur des emplois permanents ou non permanents : remplacement d'agents partis (mutation, disponibilité..), indisponibles ou en renfort (+30 agents) ;
D'autre part, par le départ de personnel (mutations ou détachements dans autres collectivités, non reconduction de contrat à l'initiative de la collectivité ou des agents, fin de contrats sur remplacements d'agents indisponibles, en maternité, disponibilités ou en renforts (- 45 agents) .
La variation en ETP (équivalent temps plein) est en corrélation avec l'évolution des effectifs au 30/09/2025.

Effectif global en activité par statut

En 2025, la Ville poursuit sa politique de réduction de l'emploi précaire avec :

- La limitation du recours aux agents vacataires, en proposant des emplois mensualisés permanents ou non permanents dans le secteur de l'action éducative et de l'animation sportive (animateurs périscolaires et éducateurs sportifs), avec une perspective de pré-titularisation pour les emplois permanents ;
- Les pré-titularisations de 20 agents contractuels (dont 4 liées au plan de résorption de l'emploi précaire) Les emplois permanents sont actuellement occupés à 83% par des agents fonctionnaires.

Enfin, la Ville poursuit son implication pour l'insertion professionnelle des jeunes en développant l'accueil des apprentis, au nombre de 6 en 2025, et dont le nombre de contrats prévus en 2026 devrait rester stable.

Compte tenu de ces mesures et des mouvements de personnel :

- Le nombre des agents fonctionnaires titulaires et stagiaires en activité est de 508 au 30/09/2025 (493 au 31/12/2024).
- Le nombre des agents contractuels de droit public sur emploi permanent est de 110 au 30/09/2025 (contre 107 au 31/12/2024).
- Le nombre des agents contractuels sur emploi non permanent (droit public y compris vacataires horaires et droit privé y compris assistantes maternelles) est actuellement de 98 agents au 30/09/2025 (129 au 31/12/2024).

L'augmentation des effectifs des fonctionnaires est liée au nombre des pré-titularisations d'agents contractuels ainsi qu'aux recrutements par voie de mutation et de détachement.

Les agents contractuels sur emploi permanent sont en baisse.

Effectifs sur emploi permanent à temps partiel (TP) et à temps non complet (TNC) au 30/09/2025

Temps	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
Temps partiel de droit	7	1	8
Temps partiel autorisé	21	2	23
Temps partiel thérapeutique	18	0	18
Temps non complet	41	49	90
Total	**87**	**52**	**139**

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent au 30/09/2025

Tranches d'âges	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
- 25 ans	15	17	32
25 à 29 ans	20	26	46
30 à 34 ans	31	12	43
35 à 39 ans	58	15	73
40 à 44 ans	75	14	89
45 à 49 ans	49	6	55
50 à 54 ans	100	15	115
55 à 59 ans	106	3	109
60 à 64 ans	52	2	54
65 ans et +	2		2
Nbre d'agents	508	110	618
Moyenne d'âge	**47,50**	**35,81**	**45,42**
Age moyen	**45,42**		

L'âge moyen global des agents sur emploi permanent reste stable : 45,42 ans au 30/09/2025, contre 45,18 ans au 31/12/2024.

L'âge moyen des agents contractuels a baissé à 35,81 ans au 30/09/2025 contre 37,27 au 31/12/2024. A contrario, celui des fonctionnaires a augmenté passant de 46,90 ans au 31/12/2024 à 47,50 au 30/09/2025.[i]

Répartition femmes – hommes sur emploi permanent par filière métier au 30/09/205

Filières	FONCTIONNAIRES					
	Feminin	%	Masculin	%	Total	%
Sportive	2	1%	5	3%	7	1%
Administrative	70	20%	16	10%	86	17%
Animation	58	17%	25	16%	83	16%
Culturelle	19	5%	12	8%	31	6%
Police Municipale	3	1%	8	5%	11	2%
Sanitaire et Sociale	49	14%		0%	49	10%
Technique	150	43%	91	58%	241	47%
Total général	351	100%	157	100%	508	100%
% F/H	69%		31%		100%	

La répartition globale femmes-hommes des fonctionnaires sur emploi permanent a légèrement évolué par rapport à 2024, en faveur des femmes (+1%).

Filières	CONTRACTUELS					
	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
Sportive	3	5%	4	8%	7	6%
Administrative	10	16%	4	8%	14	13%
Animation	14	23%	15	31%	29	26%
Culturelle	3	5%	6	12%	9	8%
Sanitaire et Sociale	9	15%		0%	9	8%
Technique	16	26%	19	39%	35	32%
Autres (Médecins)	6	10%	1	2%	7	6%
Total général	61	100%	49	100%	110	100%
% F/H	55%		45%		100%	

Le pourcentage de femmes contractuelles a très nettement baissé passant de 66% en 2024 à 55% au 30/09/2025 ; Celui des hommes contractuels sur emploi permanent varie de 34% en 2024 à 45% au 30/09/2025.

Compte-tenu des recrutements et des mouvements de personnel en 2025, la variation du nombre d'agents, est globalement restée stable dans l'ensemble des filières.
Le taux global de féminisation (fonctionnaires et contractuelles) de 67 % (plus élevé que la moyenne nationale de 62% dans les communes) est en lien avec la nature des métiers et les services proposés par la collectivité dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance. On constate également que la proportion de femmes est plus importante dans les filières Administrative et Culturelle.
Les hommes sont davantage représentés dans les filières Sportives et de la Police Municipale.
Pour rappel, les aides de puériculture ainsi que les agents d'entretien des écoles et la majorité des agents occupant des fonctions d'Atsem relèvent de la filière technique.

Le rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté préalablement au vote du budget, complétera et précisera ces données sur les effectifs de la Collectivité.

Rémunération moyenne brute des fonctionnaires en septembre 2025 rétablie en ETP

Catégorie hiérarchique	Nbre d'agents rémunérés	Traitement de base	NBI (37% des agents	RI	SFT (36% des agents
Cat. A	45	2989	108	806	64
Cat. B	70	2179	61	415	61
Cat. C	393	1952	59	277	52

Heures supplémentaires payées au 30/09/2025

Le nombre d'heures supplémentaires payées au 30/09/2025 est de 9 473 H pour un montant total brut chargé de 204 545 € (14 234 heures pour un montant brut chargé de 300 084 € au 31/12/2024).

Avantages en nature

Nombre d'agents concernés – types d'avantages en nature

Nombre d'agents concernés	2023	2024	30/09/2025
Logement	3	2	2
Repas	220	322	172
Véhicule	1	1	1
Montant total	30 343 €	29 697 €	23 003 €

B/ Dépenses de personnel – Éléments de rémunération

En 2025, les dépenses de personnel ont continué à être impactées par de nouvelles mesures réglementaires, pour un coût global supplémentaire de 440 000 € :

- augmentation de 3 points supplémentaires sur la contribution employeur retraite CNRACL (retraite des fonctionnaires) de l'ordre de 356 000 € (estimation au 31/12/2025) ;
- augmentation de la contribution due à l'URSSAF sur les fonctionnaires d'un montant de près de 127 000 € ;
- la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), n'a pas été reconduite depuis 2024 ;
- mise en œuvre de la réduction de la rémunération à 90% (contre 100%) du traitement indiciaire pendant les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire (- 43 000€ au 30/09/2025) ;

A ces dispositions, se sont ajoutés en 2025 :

- le recours croissant à Jalles Solidarités en remplacement du personnel absent pour raisons de santé ;
- La pré-titularisation de 20 agents contractuels ;
- augmentation du contrat de l'assurance statutaire de + de 46 000 € ;
- augmentation de la participation employeur sur la prévoyance perte de salaire (+3€) soit près de + 11 341 € ;
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont le coût en année pleine représentant près de 278 000 €.

Aussi, Il est à prévoir en 2026 :

- une nouvelle augmentation de 3 points supplémentaires sur la contribution employeur retraite CNRACL (retraite des fonctionnaires) de l'ordre de 361 680 € ;
  ↳ *(Cette mesure est prévue jusqu'en 2028 : 3 pts supplémentaires par an jusqu'en 2028 inclus)*
- augmentation de la participation mensuelle employeur sur la mutuelle (+14€) passant de 1€ à 15€ (montant minimum obligatoire à partir de janvier 2026) et sur la prévoyance perte de salaire (+1€) passant ainsi de 15€ à 16€, pour un montant estimé à + de 15 000 €.
- l'effet année pleine du GVT devrait être de l'ordre de 286 000 € en 2026 ;
- élections municipales en mars 2026 pour un coût d'environ 50 000 € pour la tenue des bureaux de vote. A cela s'ajoutera le montant des heures supplémentaires effectuées par les services afin d'assurer le bon déroulement des élections.

Durée effective du travail

Depuis le 1er juillet 2016, la durée légale du temps de travail de 1607 heures est respectée dans l'ensemble des services municipaux.

Seul l'espace aquatique bénéficie d'une réduction de la durée annuelle de travail, portée à 1515 heures, en contrepartie des sujétions cumulatives que sont le travail régulier du dimanche et le travail en horaires décalés (fin régulière de service à 22h a minima).

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des missions dévolues aux services municipaux, le travail est organisé en différents cycles, déterminés par les horaires d'ouverture au public et les nécessités de fonctionnement :

- Cycles hebdomadaires, avec ou sans horaires variables, d'une durée de référence de 36h30 sur 5 jours ;
- Cycles pluri-hebdomadaires, dont la durée hebdomadaire moyenne peut aller jusqu'à 38h ;
- Cycles annuels.

Les cycles de travail de chaque service font l'objet d'annexes au protocole cadre de l'organisation du temps de travail. Ils peuvent évoluer, après présentation en Comité Social Territorial, en fonction des besoins des services.

En 2020 - 2021, pour répondre à l'état d'urgence sanitaire, le télétravail a été déployé autant que possible dans les services, dès lors que tout ou partie des activités le permettait.
A la suite d'un bilan réalisé avec les responsables de service quant aux avantages et inconvénients présentés par ce nouveau mode de fonctionnement, un travail a été engagé avec les représentants du personnel début 2022, qui a donné lieu à l'élaboration collective d'une charte d'intégration du télétravail dans le fonctionnement des services municipaux et à une mise en application à compter du 1er janvier 2023.